

Certificat de la batterie Mercedes-Benz

Par l'intermédiaire de son réseau de distribution Mercedes-Benz, Mercedes-Benz AG (constructeur) donne l'assurance à l'acheteur d'une Mercedes-Benz EQA ou Mercedes-Benz EQB au sein de l'UE/AELE que, conformément aux présentes conditions et aux directives de maintenance, de charge et de stockage relatives à la batterie haute tension qui figurent dans la notice d'utilisation, la capacité maximale de la batterie haute tension (qu'elle soit d'origine ou de remplacement) n'est, dans les limites de la période spécifiée ou du kilométrage spécifié, pas inférieure à 133 Ah (code BAD) ou à 131 Ah (code BAE). Ce droit se traduit par la mise à disposition – au choix du constructeur – soit d'une batterie haute tension d'origine qui satisfait à ces exigences et, le cas échéant, qui peut faire l'objet de réparations sans frais, soit par le montage d'une batterie haute tension de remplacement sans frais supplémentaires. La condition pour ce droit est que la batterie haute tension a été ou est utilisée exclusivement comme source d'énergie d'entraînement du véhicule.

Ce droit est valable pendant 8 ans à partir de la date de livraison du véhicule ou du jour de sa première mise en circulation (la date la plus ancienne étant prise en compte) ou pour une distance parcourue maximale de 160 000 km (en fonction de l'éventualité qui survient en premier).

Le remplacement ou la réparation de la batterie haute tension – au choix du constructeur – se limite à une remise en état correspondant à une usure normale du véhicule, en fonction de l'âge, du kilométrage et de l'état d'entretien du véhicule au moment du recours. Ce certificat de la batterie ne lui donne aucun autre droit.

Le montant des frais remboursés au titre du droit à la réparation est limité à la valeur marchande du véhicule à moteur au moment de l'apparition du dommage.

Il ne sera possible de revendiquer le droit à une prestation que si toutes les conditions de maintenance ont été remplies conformément aux prescriptions de Mercedes-Benz AG et si le véhicule n'a pas fait l'objet d'un paramétrage ultérieur modifiant les caractéristiques d'origine ou de mesures similaires. Lors d'un recours, le dernier rapport de maintenance sera pris en considération.

- Véhicules dotés d'un rapport de maintenance numérique: le dernier rapport de maintenance numérique sert de justificatif pour les travaux de maintenance effectués. Une version imprimée du rapport de maintenance vous est remise.
- Véhicules sans rapport de maintenance numérique: le dernier rapport de maintenance attestant des travaux de maintenance effectués est joint au carnet de maintenance.

Le non-respect de l'une des prescriptions citées précédemment n'annule le droit à prestation que s'il est à l'origine de l'apparition du dommage.

Cela vaut également s'il ne l'est que partiellement. La causalité entière ou partielle est supposée. L'utilisateur est libre d'apporter la preuve de l'absence de causalité.

Sont exclues de la prestation les pièces régulièrement remplacées lors des travaux de maintenance et d'entretien. L'obligation ne s'applique pas non plus si le dysfonctionnement de la batterie haute tension découle de l'une des causes suivantes:

- L'acheteur n'a pas déclaré ou fait attester immédiatement un dysfonctionnement ou un dommage ou n'a pas fait réparer immédiatement son véhicule.
- L'objet acheté n'a pas été utilisé de façon appropriée, a été endommagé ou a été trop fortement sollicité (participation à des compétitions de sport automobile, tuning, surcharge ou utilisation non conforme de la batterie haute tension, par exemple).
- Des pièces non homologuées par le constructeur ont été montées dans le véhicule ou des modifications non agréées par le constructeur ont été apportées au véhicule.
- L'acheteur n'a pas tenu compte des dispositions relatives à l'utilisation, à la maintenance et à l'entretien du véhicule figurant, par exemple, dans la notice d'utilisation. Des ingrédients et lubrifiants inappropriés ont été utilisés et les directives de charge et de stockage n'ont pas été respectées (voir la notice d'utilisation).

- Le véhicule n'a pas été réparé correctement et la réparation n'a pas été effectuée par un atelier agréé par le constructeur.

Les recours liés à ce certificat sont traités exclusivement par des partenaires SAV Mercedes-Benz agréés. Dans le cas d'une réparation, la société Mercedes-Benz AG jugera par elle-même s'il y a lieu de remplacer ou de réparer la pièce défectueuse. Une batterie haute tension défectueuse peut également être remplacée par une batterie haute tension reconditionnée. Les pièces remplacées deviennent la propriété de Mercedes-Benz AG.

Les pièces montées ou réparées dans le cadre de la réparation sont couvertes par le certificat de la batterie Mercedes-Benz jusqu'à l'expiration du délai de prestation accordé.

Tous les droits découlant d'un cas de prestation sont prescrits 6 mois après la date de notification du dommage auprès du réseau de distribution de Mercedes-Benz AG ou du partenaire SAV Mercedes-Benz agréé (la date la plus ancienne étant prise en compte), au plus tard toutefois 1 mois après expiration du délai de la prestation.

- ① Cela n'affecte pas vos droits légaux, notamment vos droits de réclamation pour vices cachés et résultant de la loi sur la responsabilité produits.

Obligations de l'acheteur

1. L'acheteur prend à sa charge tous les frais découlant de l'utilisation de la batterie haute tension, en particulier les frais d'électricité et d'assurance. L'acheteur assume les frais de maintenance et coûts de réparation engendrés uniquement s'ils n'incombent pas à Mercedes-Benz AG, conformément à la section «Certificat de la batterie Mercedes-Benz».
2. L'acheteur doit s'assurer que la batterie haute tension est utilisée exclusivement comme accumulateur d'énergie pour l'entraînement du véhicule électrique et traitée conformément aux directives figurant dans la notice d'utilisation du fabricant. L'acheteur est notamment tenu de
 - toujours entreposer le véhicule équipé de la batterie haute tension conformément aux remarques sur l'entretien de la batterie qui figurent dans la notice d'utilisation du véhicule, dans la mesure où la batterie haute tension n'est pas raccordée à une source de courant
 - charger la batterie haute tension de manière appropriée, c'est-à-dire en utilisant uniquement le câble de charge agréé/recommandé pour le véhicule
 - charger la batterie haute tension au plus tard 14 jours après que l'état de charge de la batterie haute tension a atteint zéro (en fonction de l'affichage de l'état de charge de la batterie affiché dans le véhicule)
3. Dans le cadre de l'utilisation prévue par le contrat, la batterie haute tension doit être ménagée et protégée contre tout dommage. L'acheteur n'est autorisé à apporter aucune modification (tuning, par exemple) ni à effectuer des réparations de façon non conforme sur le réseau de bord haute tension et ses composants (moteur électrique, électronique de puissance, unité de charge, chauffage, climatiseur, câblage ou la batterie haute tension elle-même). Il doit uniquement raccorder des consommateurs supplémentaires conformément à la notice d'utilisation du véhicule. L'acheteur doit s'assurer que la batterie haute tension est utilisée uniquement dans un état qui assure la sécurité routière et de fonctionnement du véhicule.
4. L'acheteur est tenu de confier la réalisation des travaux de maintenance et des travaux additionnels du véhicule équipé d'une batterie haute tension conformément aux prescriptions de Mercedes-Benz AG dans les délais afin que les travaux de maintenance nécessaires et les réparations dues à l'usure normale de la batterie haute tension puissent être réalisés correctement. L'échéance de maintenance est affichée sur le combiné d'instruments du véhicule.

La présente garantie de batterie concerne les modèles Mercedes-Benz suivants: EQA und EQB